# La parité pourrait devenir un des critères de sélection des cabinets d'avocats.

*lundi 16 décembre 2013*



Adresse de l'article original :
http://www.village-justice.com/articles/parite-pourrait-devenir-criteres,15826.html
Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

**Le Cercle Montesquieu et l'Ordre des Avocats de Paris (Christiane Féral-Schuhl Bâtonnier de Paris et Denis Musson président du Cercle Montesquieu) souhaitent faire avancer le sujet de la parité au-delà des mots et notes d'intention.**

Denis Musson, président du Cercle Montesquieu, a indiqué *« Nous nous sommes rapprochés de l'Ordre des Avocats de Paris car nous y avons trouvé, sous la houlette de Christiane Féral-Schuhl, une réelle volonté politique de promotion, et conviction d'engagement, pour agir en faveur de la parité »*.

Béatrice Bihr, administrateur du Cercle Montesquieu et fondatrice de la Commission *DJ au féminin* précise que « *40% des membres du Cercle Montesquieu (NDLR, essentiellement des directeurs juridiques) sont des femmes. Elles occupent des postes à hautes responsabilités et sont sensibles aux politiques d'égalité au sein de leur entreprise comme chez leurs prestataires et partenaires, notamment les cabinets d'avocats. Cette volonté de faire avancer en pratique la parité, est désormais portée par les membres du Cercle* ».

Dans le courant du premier trimestre 2014, le Cercle Montesquieu lancera donc une série d'initiatives dans ce sens à destination des cabinets d'avocats : classement et labellisation des cabinets en fonction de leurs politiques de parité, définition de critères dans le cadre des appels d'offres, colloques, ...

Afin de permettre aux cabinets de répondre à ces nouvelles exigences, l'Ordre des Avocats de Paris se dit mobilisé. Rappelons que Madame le bâtonnier Christiane Féral-Schuhl est également membre du Haut Conseil à l'Egalité et a fait de l'égalité professionnelle une de ses priorités. *« Nous avons pu faire avancer beaucoup de sujets durant mon Bâtonnat. Si les dents ont grincé parfois, force est de constater que le sujet rencontre de plus en plus d'oreilles attentives et que les mentalités évoluent. La démarche du Cercle Montesquieu aura le mérite d'accélérer les prises de conscience... et les faits. A nous, Ordre, de continuer à sensibiliser, éclairer, accompagner, valoriser la démarche et les initiatives des cabinets qui souvent sont volontaires, mais ne savent pas toujours comment s'y prendre »* indique Christiane Féral-Schuhl. Mais rappelons que le bâton vient d'être passé à Pierre-Olivier Sur, c'est donc maintenant à lui de prendre en main ce dossier pour les avocats.